



Conseil économique et social

Distr. générale
5 janvier 2004
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-cinquième session

2-5 mars 2004

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Statistiques des ressources naturelles
et de l'environnement**

Rapport du Groupe de travail interinstitutions sur les statistiques de l'environnement

Note du Secrétaire général

Conformément à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-quatrième session**, le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre le rapport du Groupe de travail interinstitutions sur les statistiques de l'environnement nouvellement créé. La Commission est invitée à examiner les propositions concernant le mandat et le plan de travail du Groupe.

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1-5 | 2 |
| II. Objectifs, mandat et programme de travail | 6-12 | 2 |
| III. Organisation des travaux | 13-18 | 3 |
| IV. Projets pour la période 2004-2005 | 19-22 | 4 |
| V. Points à débattre | 23 | 5 |

* E/CN.3/2004/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No 4 (E/2003/24)*, chap. IV, par. 2 h).



I. Introduction

1. À sa trente-quatrième session, la Commission de statistique a convenu que la Division de statistique devrait établir un groupe de travail interorganisations sur les statistiques de l'environnement, en insistant particulièrement sur l'élaboration et l'harmonisation des méthodes, des concepts et des normes, la coordination et la collecte de données, et la formation. La Commission est saisie d'un rapport établi à l'issue de la première réunion du Groupe de travail interinstitutions sur les statistiques de l'environnement concernant ses objectifs, son mandat, son programme de travail et ses projets pour la période 2004-2005.

2. La première réunion du Groupe de travail a eu lieu le 18 décembre 2003 à Paris, à l'invitation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), immédiatement après la réunion du Groupe de travail sur l'information et les perspectives en matière d'environnement de l'OCDE. Ont notamment participé à cette réunion la Division de statistique de l'ONU, l'OCDE, l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

3. Pendant la réunion, on a admis que malgré les progrès notables réalisés en matière de statistiques internationales de l'environnement, il restait beaucoup à faire, tant sur le plan des méthodes que de la pratique. Les progrès des travaux concernant les indicateurs de l'environnement et du développement durable, ainsi que les travaux sur la comptabilité environnementale et économique intégrée restent entravés par le manque de données de base de qualité, pertinentes et actualisées sur l'environnement.

4. Les principales raisons expliquant cette situation sont notamment le manque de méthodes, notions, définitions et classifications harmonisées et pertinentes au niveau international, l'insuffisance d'information et de directives sur les pratiques optimales, l'insuffisance de formation et de renforcement des capacités ainsi que les problèmes de coordination aux plans national et international.

5. La création du Groupe de travail interinstitutions sur les statistiques de l'environnement devrait permettre d'améliorer la coordination des travaux menés au plan international dans ce domaine, en aidant à instaurer des relations de coopération dans les domaines où le souci d'éviter les chevauchements inutiles et la mise en commun des ressources peuvent permettre des progrès plus rapides. Dans ce contexte, le Groupe a adopté les objectifs, le mandat et le programme de travail suivants.

II. Objectifs, mandat et programme de travail

6. Le Groupe de travail a pour objectif principal d'ancrer solidement les statistiques de l'environnement dans les statistiques officielles en améliorant et en renforçant les données de base sur l'environnement, et de jouer ainsi un rôle important dans l'élaboration d'indicateurs de l'environnement et du développement durable et dans la comptabilité environnementale et économique intégrée.

7. Il se propose d'atteindre son objectif en améliorant la coopération et en mettant en commun les bases de connaissances et les ressources concernant les

travaux relatifs aux méthodes utilisées, la collecte et la diffusion de données, la formation et le renforcement des capacités, et l'organisation d'activités communes.

8. Le Groupe de travail tiendra dûment compte des travaux pertinents d'autres réseaux internationaux et forums, et il donnera la priorité en particulier aux domaines décrits ci-dessous.

Amélioration des méthodes en matière de statistiques internationales de l'environnement

9. Le Groupe de travail s'emploiera à étayer les travaux dans les domaines thématiques qui sont à un stade relativement avancé, en diffusant des recommandations internationales sur les définitions et les méthodes, les directives et les pratiques optimales. Il recensera les domaines prioritaires dans lesquels il faut poursuivre les recherches méthodologiques et lancera des travaux dans ces domaines en mettant en place des sous-groupes et un forum de discussion permanent permettant d'échanger les données d'expérience.

Harmonisation de la collecte de données internationales sur l'environnement

10. Le Groupe de travail examinera les moyens de collecte de données internationales sur l'environnement dans les domaines prioritaires de l'environnement et de l'information sur le développement durable et fera, le cas échéant, des propositions pour rationaliser et harmoniser davantage la collecte de données internationales en appliquant des techniques de collecte communes telles que les questionnaires, le partage des responsabilités et la répartition géographique et thématique des tâches entre ses membres.

Coopération technique, formation et renforcement des capacités

11. Les membres du Groupe de travail participeront, au besoin et dans la mesure du possible, aux activités de coopération technique de chacun et lanceront ensemble des projets de coopération technique, afin de mieux tirer parti des bases de connaissances et des ressources dont dispose chaque organisation internationale.

Organisation d'activités communes

12. Le Groupe de travail organisera, au besoin et dans la mesure du possible, des activités communes (séminaires, ateliers) pour améliorer la communication et appeler l'attention sur les questions liées aux données sur l'environnement, promouvoir l'échange d'informations, particulièrement en ce qui concerne les pratiques optimales dans des domaines thématiques importants, ainsi que des débats sur certaines questions touchant aux statistiques de l'environnement.

III. Organisation des travaux

13. Les membres permanents du Groupe de travail sont en principe les organisations ou institutions internationales qui ont un programme international établi de longue date sur les statistiques de l'environnement, comprenant la collecte directe et périodique de statistiques détaillées sur l'environnement dans les pays. Les membres d'origine du Groupe de travail sont la Division de statistique de

l'ONU, l'OCDE, EUROSTAT, la Commission économique pour l'Europe de l'ONU et le PNUE. Le Groupe de travail peut être ouvert à d'autres organisations intéressées menant des programmes de statistiques de l'environnement.

14. Les organisations ou institutions internationales qui ont des programmes axés sur des domaines précis des statistiques de l'environnement ainsi que les pays qui ont une expérience de premier ordre dans ce domaine devraient être associés aux travaux du Groupe de travail, s'il y a lieu et s'il se peut, et seront invités à l'occasion à rejoindre les sous-groupes créés par le Groupe de travail en fonction de la zone géographique ou des thèmes concernés.

15. Le Groupe de travail collaborera étroitement avec d'autres groupes agissant dans des domaines associés, et en particulier avec le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, ainsi qu'avec des groupes travaillant à l'élaboration d'indicateurs du développement durable.

16. Le Groupe de travail proposera des thèmes examinés par des sous-groupes dont il assurera la coordination générale.

17. Le secrétariat du Groupe de travail sera assuré par la Division de statistique de l'ONU qui présentera un rapport annuel à la Commission de statistique de l'ONU sur les travaux du Groupe. On mettra au point des mécanismes facilitant la communication et l'échange d'informations entre les membres du Groupe.

18. Le Groupe de travail se réunira périodiquement, au moins une fois l'an, de préférence immédiatement après des réunions internationales portant sur le même sujet.

IV. Projets pour la période 2004-2005

19. Dans ses recherches méthodologiques, le Groupe de travail fera porter ses efforts sur l'élaboration commune de principes harmonisés pour les statistiques internationales de l'eau, s'appuyant principalement sur les travaux d'EUROSTAT, de la Division de statistique, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ceux réalisés précédemment par la Commission économique pour l'Europe. L'aménagement du territoire est un domaine dans lequel la demande de statistiques fiables et cohérentes croît rapidement et il convient d'élaborer d'urgence des définitions et des méthodes. Il est donc proposé de faire de l'aménagement du territoire une priorité des travaux futurs.

20. En ce qui concerne la collecte et la diffusion de données, le Groupe de travail dressera un inventaire des principales activités de collecte de données internationales sur l'environnement et établira un calendrier récapitulatif de collecte des données à l'intention des organisations participantes. Il continuera d'élaborer un ensemble de variables essentielles à étudier à des fins internationales, indépendamment de la collecte de données spécifiques effectuée par les différentes organisations pour satisfaire leurs propres besoins.

21. En matière de coopération technique, les ateliers prévus par la Division de statistique dans les régions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'évaluation de l'environnement et les activités de renforcement des capacités menées actuellement par le PNUE dans le cadre de l'Avenir de

l'environnement mondial (GEO-2000) et de projets associés, le projet de statistiques de l'environnement d'EUROSTAT dans les pays méditerranéens organisé dans le cadre du Plan bleu appuyé par le PNUE, et les travaux de l'OCDE relatifs aux données sur l'environnement visant à appuyer l'examen des résultats en matière d'environnement dans les pays hors OCDE, constituent autant de possibilités de mener des activités communes.

22. En ce qui concerne les activités communes, il est proposé d'organiser, en 2004, un atelier de formation sur l'analyse des flux matières (EUROSTAT en collaboration avec l'Agence européenne pour l'environnement) et, en 2005, un séminaire sur les notions, méthodes et pratiques optimales en matière de statistiques de l'eau. On pourrait envisager de relancer, sous les auspices du Groupe de travail, les séances de travail sur les méthodes des statistiques de l'environnement (organisées dans le passé par la Commission économique pour l'Europe et par la suite en collaboration avec EUROSTAT).

V. Points à débattre

23. La Commission de statistique est invitée à examiner les propositions concernant le mandat et le plan de travail du Groupe de travail interinstitutions sur les statistiques de l'environnement.
